

## CONSEIL TERRITORIAL

Mardi 26 mars 2019

# Compte-rendu synthétique

### Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'EPT aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur les sites internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

Le conseil territorial réuni le 19 mars 2019 ayant perdu le quorum en cours de séance, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, lorsque le quorum n'est pas atteint, le conseil territorial est à nouveau convoqué et délibère alors valablement sans condition de quorum. C'est dans ce contexte que l'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 19h17 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 mars 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	ACHTERGAELE	Nadège	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	AFFLATET	Alain	P	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALTMAN	Sylvie	Repr	Jean-Claude KENNEDY
IVRY-SUR-SEINE	Madame	APPOLAIRE	Annie-Paule	P	
ORLY	Monsieur	ATLAN	Thierry	P	
VALENTON	Madame	BAUD	Françoise	Repr	Michel LEPRETRE
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BELL-LLOCH	Pierre	P	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BENBELKACEM	Sarah	Repr	Jean-Luc LAURENT
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	BENETEAU	Sébastien	P	Robin REDA
VIRY-CHATILLON	Monsieur	BERENGER	Jérôme	Repr	Nadège ACHTERGAELE
ORLY	Madame	BESNIET	Nathalie	P	
THIAIS	Monsieur	BEUCHER	Daniel	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOURJAC	Jean-Marc	Repr	Sarah TAILLEBOIS
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOUYSSOU	Philippe	Repr	Nathalie BESNIET
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BOYAU	Lina	Abs	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	BOYER	Alexandre	Abs	
ARCUEIL	Monsieur	BREUILLER	Daniel	Abs	
VILLEJUIF	Madame	CASEL	Catherine	Abs	
RUNGIS	Monsieur	CHARRESON	Raymond	Abs	
FRESNES	Madame	CHAVANON	Marie	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHICOT	Rémi	P	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHIESA	Pierre	Abs	
GENTILLY	Monsieur	DAUDET	Patrick	Repr	Patricia TORDJMAN
CHEVILLY-LARUE	Madame	DAUMIN	Stéphanie	P	
CACHAN	Madame	DE COMARMOND	Hélène	Repr	Patrice SAC
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	DECROUY	Clément	P	
THIAIS	Monsieur	DELL'AGNOLA	Richard	P	
CHEVILLY-LARUE	Monsieur	DELUCHAT	André	Repr	André DELUCHAT
CHOISY LE ROI	Madame	DESPRES	Catherine	Repr	Fabienne LEFEBVRE
CHOISY LE ROI	Monsieur	DIGUET	Patrice	P	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	DINNER	Nathalie	Repr	Isabelle LORAND
FRESNES	Monsieur	DOMPS	Richard	Abs	
ATHIS-MONS	Monsieur	DUMAINE	Julien	Abs	
CACHAN	Monsieur	FOULON	Jacques	Repr	Pierre BELL'LLOCH
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GAGNEPAIN	Pascal	Abs	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	GAUDIN	Philippe	P	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	GERARD	Anne-Marie	P	
ARCUEIL	Madame	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	P	
VILLEJUIF	Monsieur	GIRARD	Dominique	Repr	Isabelle RIFFAUD

VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GONZALES	Didier	Abs	
ABLON-SUR-SEINE	Monsieur	GRILLON	Eric	Repr	Clément DECROUY
VILLEJUIF	Madame	GRIVOT	Annie	Repr	Arielle MERINA
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	GUETTO	Daniel	Repr	Eric MEHLHORN
CHOISY LE ROI	Monsieur	GUILLAUME	Didier	Repr	Patrice DIGUET
VILLENEUVE-LE-ROI	Madame	HAMID	Sakina	Abs	
FRESNES	Monsieur	HELBLING	Denis	Repr	Marie CHAVANON
L'HAY-LES-ROSES	Madame	HUBERT	Laure	P	
CHOISY LE ROI	Monsieur	ID ELOUALI	Ali	Abs	
ORLY	Madame	JANODET	Christine	P	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	JEANBRUN	Vincent	Repr	Françoise SOURD (1)
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	KENNEDY	Jean-Claude	P	
PARAY-VIEILLE-POSTE	Madame	LALLIER	Nathalie	Repr	Tonino PANETTA
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	LAURENT	Jean-Luc	P	
VILLEJUIF	Monsieur	LE BOHELLEC	Franck	Abs	
CACHAN	Monsieur	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr	Pascal NOURY
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LEFEBVRE	Fabienne	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	LEPRETRE	Michel	P	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	LESENS	Evelyne	Abs	
VILLEJUIF	Monsieur	LIPIETZ	Alain	P	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LORAND	Isabelle	P	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	MARCHAND	Romain	P	
THIAIS	Madame	MARCHEIX	Virginie	Repr	Pierre SEGURA
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	MEHLHORN	Eric	P	
VIRY-CHATILLON	Madame	MERRINA	Arielle	P	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	MONTOIR	Sylvie	Repr	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN
FRESNES	Madame	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs	
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	NICOLLE	Jean-Marc	Abs	
MORANGIS	Monsieur	NOURY	Pascal	P	
CHOISY LE ROI	Monsieur	PANETTA	Tonino	P	
VILLEJUIF	Monsieur	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	PERREUX	Jacques	Abs	
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	PERRIMOND	Michel	Repr	Anne-Marie GERARD
CACHAN	Madame	PESCHEUX	Edith	Repr	Thierry ATLAN
ATHIS-MONS	Monsieur	PETETIN	Pascal	Abs	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	PIERON	Marie	Repr	Romain MARCHAND
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	REDA	Robin	Repr	Sébastien BENETEAU
CHOISY LE ROI	Madame	RIFFAUD	Isabelle	P	
ATHIS-MONS	Madame	RODIER	Christine	Abs	
ATHIS-MONS	Monsieur	SAC	Patrice	P	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	SAUERBACH	Laurent	P	
THIAIS	Monsieur	SEGURA	Pierre	P	
L'HAY-LES-ROSES	Madame	SOURD	Françoise	P	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	TAGZOUT	Mourad	Abs	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	TAILLEBOIS	Sarah	P	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	TMIMI	Hocine	P	
GENTILLY	Madame	TORDJMAN	Patricia	P	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P	
VILLEJUIF	Monsieur	VIDAL	Philippe	Abs	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	VILAIN	Jean-Marie	Repr	Laurent SAUERBACH
IVRY-SUR-SEINE	Madame	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr	Franck PERRILLAT-BOTTONNET
VILLEJUIF	Monsieur	YEBOUET	Elie	Abs	

(1) jusqu'à 1309

### Secrétaire de Séance : Madame Sarah Taillebois

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1298 à 1309	40	23	29	69
1310 à 1332	41	23	28	69

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil peut délibérer et le Président ouvre la séance du Conseil territorial à 19h17. Madame Sarah Taillebois est désigné secrétaire de la présente séance.

#### **Délibération n°2019-03-26\_1298**

---

##### **Débat d'orientations budgétaires 2019**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2019.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1299**

---

##### **Délibération rectificative au budget principal de l'exercice 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les rectifications portées sur la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal. Il diminue le compte 775 (Produits de cession d'immobilisations), le compte 023 (virement à la section d'investissement) et le compte 021 (virement de la section de fonctionnement) de 154 500 €, il valorise le compte 1328 (Autres subventions d'investissement) de 154 500 €.

**Vote : Pour 68 – Abstention 1**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1300**

---

##### **Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – année 2019**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide que la garantie de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale et,
- si la garantie est appelée, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1301**

---

##### **Tarifs ouvrages vendus à la Maison de la Photographie Robert Doisneau à Gentilly**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à compter du 28 mars 2019 des ouvrages mis en vente à la Maison de la Photographie Robert Doisneau à Gentilly.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1302**

---

##### **Rapport annuel d'activité 2017 sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre.

**Vote : Pour 69**

## Délibération n°2019-03-26\_1303

### Avenant n° 5 au contrat de délégation du service public d'assainissement de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, valide l'avenant n°5 au contrat de délégation du service public d'assainissement de Juvisy-sur-Orge.

**Vote : Pour 69**

## Délibération n°2019-03-26\_1304

### Travaux d'assainissement : Charte qualité des réseaux d'assainissement - Programme des travaux

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, atteste de l'engagement de l'Etablissement public territorial à respecter la "Charte qualité des réseaux d'assainissement" et à veiller à ce que les entreprises interviennent dans le respect de cette charte pour tous les projets d'étude et de travaux susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment. Il approuve les projets d'études et de travaux d'assainissement suivants :

- Programmes d'aide à la mise en conformité des branchements privatifs au réseau public d'assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Etablissement public.
- Programmes d'aide à la mise en conformité des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Etablissement public.
- Réalisation d'études d'orientation, d'études préalables d'aide à la décision de réaliser des travaux et les études de conception ;
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement non visitables :
  - . Rue du Colombier à Ivry-sur-Seine,
  - . Rue Amédée Huon à Ivry-sur-Seine,
  - . Rue du Génie à Vitry-sur-Seine,
  - . Avenue du Colonel Fabien à Vitry-sur-Seine,
  - . Rue Edith Cavell à Vitry-sur-Seine,
  - . Rue d'Ivry à Vitry-sur-Seine,
  - . Rue de Chevreul à Vitry-sur-Seine,
  - . Avenue Vial à Vitry-sur-Seine,
  - . Rue Philippe Landrieux à Vitry-sur-Seine,
  - . Avenues de la République, Gabriel Péri et G<sup>al</sup> De Gaulle à Morangis,
  - . Avenues du G<sup>al</sup> De Gaulle, Jean Jaurès et Paul Vaillant Couturier à Paray Vieille Poste,
  - . Rues Ledru Rollin, Frédéric Joliot Curie, Du Four et Rue de Chevreul à Choisy le Roi,
  - . Rues Carnot, Charcot, Martinière, Marronnier à Savigny sur Orge,
  - . Rues René Morin, Pierre Loti, Acacias à Morangis,
  - . Rue Piqueti et Kennedy à Viry-Châtillon,
  - . Rues Constance, Jean Moulin, Camille Desmoulins, Foucher de Careil, Françoise Dolto à Athis-Mons,
  - . Rues Piver, Estienne d'Orves, Blazy, Wurtz, JJ Rousseau à Juvisy.
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement visitables :
  - . Rue de Choisy à Vitry-sur-Seine.
- Réhabilitations, reconstructions, mises en séparatif de réseaux :
  - . Rue de la Ceriseraie, rue Hélène Boucher à Fresnes,
  - . Rue René Hamon, Rue du Lion d'or, Rue Carnot, Rue Karl Marx et place Rodin à Villejuif,
  - . Rue du Fief des Arcs, Rue de la Coopérative à Cachan,
  - . Rue de la Fontaine, rue Berthollet à Arcueil,
  - . Passage des Plantes au Kremlin-Bicêtre,
  - . Rue des Tournelles à L'Haÿ-les-Roses,
  - . Rue Paul Armangot à Vitry-sur-Seine,
  - . Rue de la Courre aux Lièvres à Ablon,
  - . Rue Aristide Briand à Athis-Mons.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1305**

---

**Adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la Métropole du Grand Paris, au titre de l'objet statuaire du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1306**

---

**Avenant à la Convention cadre d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – contrat de ville du Val de Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les projets d'avenants aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Lebon, Grimau Armand Gouret à Villejuif.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1307**

---

**Protocole de relogement de la résidence sociale ADEF dans le cadre du NPRU de Choisy-le-Roi**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le protocole de relogement de la résidence sociale ADEF dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Choisy-le-Roi.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1308**

---

**Projet de renouvellement urbain : protocole de relogement de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de protocole de relogement dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1309**

---

**Participation au projet de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis – Désignation des représentants de l'EPT**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, adhère au syndicat mixte de la cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier au titre de la compétence développement économique telle que définie dans la délibération du conseil territorial du 13 février 2018 et pour ce qui concerne le futur quartier de la gastronomie. Il approuve les statuts dudit syndicat mixte, il désigne pour représenter l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au sein du comité syndical :

- Titulaires : M. Jacques Perreux – M. Clément Decrouy
- Suppléants : M. Robin Reda – M. André Deluchat

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1310**

---

**Modification N°1 du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Campus Grand Parc**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC Campus Grand Parc.

**Vote : Pour 67 – Abstentions 2**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1311**

---

**Renouvellement de la convention de la mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de l'EPT au bénéfice de la commune de Rungis**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention, de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols, effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et pour une durée de deux ans, pour la ville de Rungis.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1312**

##### **Arcueil - Agrandissement du périmètre d'étude sur le secteur des Quatre chemins – Abrogation de la délibération n°2018-06-26\_1074 du 26 juin 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, définit à nouveau le périmètre d'étude sur le secteur des Quatre chemins conformément au plan annexé à la délibération. Il dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-06-26\_1074 du 26 juin 2018, que des études devront être lancées pour approfondir la connaissance, les caractéristiques majeures, les enjeux et les modalités d'intervention sur l'ensemble du secteur, et que d'éventuels sursis à statuer pourront être opposés à des demandes d'autorisation d'urbanisme susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de futures opérations.

Il précise que les litiges concernant cette délibération doivent être portés devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois après son affichage ou sa notification.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1313**

##### **Fresnes - Avenant n°8 au traité de concession pour l'aménagement de la ZAC Charcot-Zola conclu avec la SEMAF - Convention de subvention de la ville de Fresnes au programme des équipements publics de la ZAC**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant n°8 au traité de concession pour l'aménagement de la ZAC Charcot-Zola à Fresnes, ainsi que la convention de subvention de la ville de Fresnes au programme des équipements publics de la ZAC Charcot-Zola.

**Vote : Pour 69**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1314**

##### **L'Haÿ-les-Roses – Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement conclu avec Citallios pour la réalisation de l'opération Cœur de ville – Désignation d'un représentant de l'EPT**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 au traité de concession pour la réalisation de l'opération "Cœur de ville" à l'Haÿ-les-Roses, relatif aux modifications du mode de gouvernance de la concession et au financement des équipements publics suite au transfert de la compétence aménagement à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il désigne Monsieur Clément Decrouy, Conseiller territorial, en tant que représentant de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans les instances de gouvernance de la concession d'aménagement "Cœur de ville".

**Vote : Pour 41 – Abstentions 26 – NPPV 2**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1315**

##### **L'Haÿ-les-Roses – Convention tripartite entre l'EPT, la ville de l'Haÿ-les-Roses et Citallios pour la transformation des participations aux équipements en subventions dans le cadre de la concession Cœur de ville**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de subvention tripartite entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville de l'Haÿ-les-Roses et la société Citallios pour le financement des équipements publics communaux réalisés dans le cadre de l'opération Cœur de ville.

**Vote : Pour 40 – Abstentions 29**

#### **Délibération n°2019-03-26\_1316**

##### **L'Haÿ-les-Roses – Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement conclu avec Citallios pour la réalisation de l'opération Locarno – désignation d'un représentant de l'EPT**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 au traité de concession pour la réalisation de l'opération "Locarno" à l'Haÿ-les-Roses, relatif aux modifications du mode de gouvernance de la concession et au financement des équipements publics suite au transfert de la compétence aménagement à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il désigne Monsieur Vincent Jean-Brun Conseiller territorial, en tant que représentant de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans les instances de gouvernance de la concession d'aménagement "Locarno".

**Vote : Pour 66 - Abstentions 3**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1317**

---

**L'Haÿ-les-Roses – Convention tripartite entre l'EPT, la ville de l'Haÿ-les-Roses et Citallios pour la transformation des participations aux équipements en subventions dans le cadre de la concession Locarno**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de subvention tripartite entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville de l'Haÿ-les-Roses et la société Citallios pour le financement des équipements publics communaux réalisés dans le cadre de l'opération Locarno.

**Vote : Pour 67 – Abstentions 2**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1318**

---

**Ivry-sur-Seine – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2017 de la ZAC du Plateau**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité locale de la zone d'aménagement concerté du Plateau pour l'exercice 2017 présenté par le concessionnaire Grand Paris Aménagement.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1319**

---

**Orly – Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2017 de la ZAC Calmette**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité locale de la zone d'aménagement concerté Calmette à Orly pour l'exercice 2017 présenté par le concessionnaire Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1320**

---

**Vitry-sur-Seine – Avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle - Convention de subventionnement des équipements publics à vocation communale**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant numéro 5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle, et la convention de subventionnement de la commune de Vitry-sur-Seine aux équipements à vocation communale de la ZAC Rouget de Lisle.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1321**

---

**Ablon-sur-Seine – Prescription des mesures de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU en vue de son adaptation réglementaire**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prescrit la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ablon-sur-Seine en vue de son adaptation réglementaire, il précise que le dossier de projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme d'Ablon-sur-Seine comportera les actes administratifs relatifs à cette modification (délibérations, avis des personnes publiques), une notice de présentation, un extrait du document graphique modifiant le zonage, un extrait du règlement d'urbanisme modifié, tout document utile en annexe.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1322**

---

**Ivry-sur-Seine – Bilan de la mise à disposition du public et modification simplifiée n°5 du PLU**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du bilan de la mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, et approuve le dossier de modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, dont les diverses pièces seront versées au plan local d'urbanisme.

**Vote : Pour 69**

---

**Délibération n°2019-03-26\_1323**

---

**Morangis - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Choix des nouvelles dispositions d'urbanisme applicable depuis le 1er janvier 2016**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide que sera applicable au PLU de Morangis, en cours de révision, l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1324

#### Morangis - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, confirme que la concertation relative au projet de la révision générale du PLU de Morangis s'est déroulée conformément aux modalités fixés par la délibération du 16 novembre 2015 du Conseil Municipal de Morangis, il tire le bilan de la concertation du public tel qu'il a été présenté. Ce bilan de la concertation est consultable au Service Urbanisme situé à l'Hôtel de Ville de Morangis, 12, avenue de la République, aux jours et heures habituels d'ouverture des services communaux. Il arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la délibération.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1325

#### Orly – Mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable d'Eau de Paris

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte de la déclaration de projet de l'usine des eaux de production d'eau potable d'Eau de Paris, et approuve la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Orly avec la déclaration de projet de l'usine des eaux de production d'eau potable d'Eau de Paris.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1326

#### Thiais – Prescription des mesures de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée sur le secteur de l'avenue de Fontainebleau

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prescrit la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Thiais sur le secteur du secteur UFb au droit de l'avenue de Fontainebleau et du cimetière parisien de Thiais. Il précise que le dossier de projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Thiais comportera les actes administratifs relatifs à cette modification (délibérations, avis des personnes publiques), une notice de présentation, un extrait du document graphique modifiant le zonage, un extrait du règlement d'urbanisme modifié.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1327

#### Thiais – Approbation de la suppression de la ZAC d'Allia

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du rapport de présentation et du bilan de clôture de la suppression de la ZAC d'Allia située sur la commune de Thiais, et approuve la suppression de la ZAC d'Allia située sur la commune de Thiais.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1328

#### Villejuif - Suppression de la délégation partielle du droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de Villejuif au bénéfice du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et délégation de ce droit à la commune de Villejuif

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, supprime la délégation du droit de préemption renforcé sur les périmètres d'études délégués au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, situés à Villejuif et définis ci-dessous :

- Périmètre "rue Lamartine prolongée"
- Périmètre "Les Plâtras"

Il délègue le droit de préemption renforcé à la Commune de Villejuif sur les parcelles ci-dessous définies.

AV 312	118 avenue de Stalingrad
AV 314	120 avenue de Stalingrad
AV 316	122 avenue de Stalingrad
AV 318	124 avenue de Stalingrad
AV 320	126 avenue de Stalingrad
AV 322	126 <sup>bis</sup> avenue de Stalingrad
AV 324	128 avenue de Stalingrad
AV 332	138 <sup>bis</sup> avenue de Stalingrad
AV 334	140 avenue de Stalingrad
AV 336	142 avenue de Stalingrad
AV 338	142 <sup>bis</sup> avenue de Stalingrad

**Vote : Pour 66 – Abstentions 3**



### Délibération n°2019-03-26\_1329

#### Villejuif - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société Sodeprom, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour un projet immobilier situé au 115 avenue de la République à Villejuif

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société Sodeprom, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour un projet immobilier situé 115 avenue de la République à Villejuif sur les parcelles cadastrées AR 19.

**Vote : Pour 64 – Abstentions 3 – NPPV 2**

### Délibération n°2019-03-26\_1330

#### Villejuif - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société SCCV Villejuif Bizet, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour un projet immobilier situé 54/60 et 80/84 rue Bizet

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la SCCV Villejuif Bizet, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexée à la présente délibération, pour un projet immobilier situé 54/60 et 78/84 rue Bizet à Villejuif sur les parcelles cadastrées Q numéros 99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141.

**Vote : Pour 64 – Abstentions 3 – NPPV 2**

### Délibération n°2019-03-26\_1331

#### Villeneuve-Saint-Georges – Approbation des secteurs de prise en considération des opérations d'aménagement sur le secteur du Blandin et des quartiers Nord

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la prise en considération de l'opération d'aménagement du quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges dans le cadre du projet de renaturation des berges de l'Yerres en application de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme dans le périmètre d'étude délimité sur le plan, ainsi que les objectifs de cette prise en considération :

- mettre en place une stratégie de veille sur les projets et d'informer sur le secteur en étude, afin d'éviter que des projets de constructions compromettent la réalisation du projet de renaturation des berges ;
- éviter les constructions ou les projets qui rendraient plus onéreuses les acquisitions actuellement en cours ou projetées sur le secteur d'intervention prioritaire et ses éventuelles extensions.

Il approuve la prise en considération du nouveau projet de rénovation urbaine sur les quartiers Nord de la commune de Villeneuve-Saint-Georges en application de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme dans le périmètre d'étude délimité sur le plan, et les objectifs de cette prise en considération : mettre en place une veille sur les projets et d'informer sur le secteur en réflexion, afin d'éviter que des projets de constructions compromettent ou rendent plus onéreuse la réalisation des futures opérations d'aménagement sur les quartiers Nord. Il précise que les deux secteurs de prise en considération ci-dessus définis sont valables pour une durée de dix ans à compter de la date de la présente délibération et de ses mesures de publicité, et qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme par l'autorité compétente.

**Vote : Pour 69**

### Délibération n°2019-03-26\_1332

#### Vitry-sur-Seine – Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du centre-ville élargi du NPRU et délégation de son exercice à la commune

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, instaure le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur du centre-ville élargi au nouveau programme de rénovation urbaine de la commune de Vitry-sur-Seine tel que délimité sur le plan, il délègue le droit de préemption urbain renforcé au profit de la commune de Vitry-sur-Seine sur l'ensemble de son périmètre, et précise que l'exercice de ce droit ouvert à la commune s'exercera en lieu et place de l'Établissement public territorial dans les secteurs déterminés, à la charge exclusive de la commune et dans les conditions fixées aux articles L. 211-4 à L. 211-5, L. 213-1 à L. 213-16 et R. 213-4 à R. 213-30 du code de l'urbanisme.

**Vote : Pour 69**

Levée de séance à 20h15



À Orly, le 29 mars 2019

Le Président

Michel LEPRETRE